
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 AVRIL 2021 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 26 avril 2021 à 19 h 30, par visioconférence, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2021-04-144

3. DEMERS AMBULANCE – 60^E ANNIVERSAIRE – SIGNATURE DU LIVRE D’OR

CONSIDÉRANT que Demers Ambulance a contribué à nombre d’innovations permettant la construction de véhicules de transport médical plus durables, plus sécuritaires et moins énergivores;

CONSIDÉRANT que depuis sa fondation, Demers Ambulances a livré au-delà de 20 000 ambulances dans plus de 20 pays;

CONSIDÉRANT que Demers Ambulance se démarque de la concurrence et définit de nouvelles normes de ce que doit être une ambulance de classe mondiale;

CONSIDÉRANT que l’entreprise fondée à Beloeil en 1960 par Paul Demers a célébré au cours des derniers mois ses 60 ans d’existence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

D’inviter Monsieur Alain Brunelle, président, à venir signer le livre d’or de la ville afin de souligner le 60^e anniversaire de l’implantation de l’entreprise Demers Ambulance sur le territoire de Beloeil.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-145

4. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D’adopter l’ordre du jour présenté en y ajoutant les sujets suivants :

- 74. Direction de l’urbanisme – poste d’inspecteur en bâtiments – embauche
- 75. Direction de l’urbanisme – poste d’inspecteur adjoint en bâtiments – embauche
- 76. Direction de l’urbanisme – poste d’inspecteur adjoint en bâtiments – embauche

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

2021-04-146

5. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9030) – 932, RUE RICHELIEU – AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L’AIRE DE STATIONNEMENT – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Compte rendu de la consultation écrite

Les membres du conseil prennent connaissance d’une intervention écrite reçue concernant cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9030) pour la propriété située au 932, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

1. Une hauteur de 11,17 mètres pour le projet d'agrandissement arrière, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* prévoit une hauteur maximum de 10 mètres;
2. Un agrandissement dont le faîte du toit dépasse le bâtiment existant, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* spécifie que la hauteur d'un agrandissement ne devrait pas dépasser la ligne faitière du bâtiment principal existant;
3. L'absence d'une aire de chargement et déchargement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* impose l'aménagement d'une aire de chargement et déchargement lors d'un projet d'agrandissement;
4. Une distance de 1 mètre de la ligne arrière du terrain pour une section de l'aire de stationnement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* prévoit une distance minimale de 2 mètres;
5. Une largeur minimum de 5,18 mètres pour une section de l'allée de circulation, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur minimale de 6 mètres;
6. Un empiètement de 1 et 2 mètres pour une aire de stationnement dans la zone tampon, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige que cet usage soit implanté à l'extérieur d'une zone tampon de 3 mètres;
7. L'absence de la plantation ou maintien de 2 arbres dans la zone tampon, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* prévoit 1 arbre par 35 mètres carrés de zone tampon;
8. L'absence d'une aire d'isolement entre un projet d'agrandissement et une section d'aire de stationnement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une aire d'isolement de 1,5 mètre minimum autour du bâtiment principal;
9. Un empiètement de 1 mètre d'une aire de stationnement dans aire d'isolement, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une aire d'isolement de 2 mètres de la ligne arrière du terrain;
10. Une hauteur de clôture existante inférieure à 1,85 mètre pour une zone tampon, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige l'installation d'une clôture de 1,85 mètre minimum.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2021-9030 telle que demandée pour le 932, rue Richelieu, le tout conditionnellement au respect des points suivants :

- La haie de cèdres devant être plantée devra avoir une hauteur minimale de 1,8 mètre à la plantation et les plants devront être collés les uns aux autres afin de former, à court terme, un mur végétal opaque;
- La plantation de deux arbres en cour avant, toutefois ce ratio peut être diminué à un si le conifère en cour arrière est préservé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-147

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9033) – 64 À 72, RUE CHOQUETTE – LOTISSEMENT ET CONSTRUCTION – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Compte rendu de la consultation écrite

Aucune intervention n'a été reçue pour cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9033) pour la propriété située au 64 à 72, rue Choquette;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

1. Une largeur de lot de 14 mètres pour un usage d'habitation de classe H-2, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur de lot minimale de 16 mètres;
2. Une largeur de lot de 19,38 mètres pour un usage d'habitation de classe H-3, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur de lot minimale de 25 mètres;
3. Une marge de recul latérale de 3,27 mètres pour un bâtiment principal pour un usage d'habitation de classe H-3, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une marge de recul latérale minimale de 4 mètres.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2021-9033 telle que demandée pour le 64 à 72, rue Choquette, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/71 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-148

7. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9035) – 56, RUE JEANNOTTE – LOTISSEMENT – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Compte rendu de la consultation écrite

Aucune intervention n'a été reçue pour cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9035) pour la propriété située au 56, rue Jeannotte;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une largeur de lot de 19,02 mètres pour alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur minimale de 22,5 mètres.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2021-9035 telle que demandée pour le 56, rue Jeannotte, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/72 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-149

8. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9054) – 669, RUE MARIE-POSÉ – AGRANDISSEMENT – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Compte rendu de la consultation écrite

Aucune intervention n'a été reçue pour cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9054) pour la propriété située au 669, rue Marie-Posé;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une distance de 2,23 mètres de la ligne latérale de lot pour un bâtiment principal, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance minimale de 4,5 mètres.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2021-9054 telle que demandée pour le 669, rue Marie-Posé, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/73 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-150

9. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9056) – 601, RUE DE L'INDUSTRIE – AGRANDISSEMENT – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Compte rendu de la consultation écrite

Aucune intervention n'a été reçue pour cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9056) pour la propriété située au 601, rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

1. Une distance de 1,9 mètre de la ligne latérale de terrain pour une aire de stationnement, alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 exige une distance minimale de 2 mètres;
2. Une aire de chargement et déchargement de 5,5 mètres de longueur alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 exige 9 mètres;
3. L'absence de clôture opaque ou haie dense pour une aire de chargement et déchargement alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 prévoit qu'une telle aire soit dissimulée par une clôture opaque ou une haie dense d'une hauteur minimale de 1,7 mètre;
4. Une aire d'isolement de 1,52 mètre entre le bâtiment et l'aire de stationnement, alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 exige 2 mètres;
5. 11 % de matériaux de classe A pour l'une des façades donnant sur la rue des Forges, alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 prévoit un minimum de 60 % de matériaux de classe A;
6. L'installation partielle de bordure de béton pour les aires de stationnement alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 prévoit que toute aire de stationnement doit être entouré de façon continue d'une bordure en béton.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2021/04/74, le point 1 de la dérogation mineure numéro DM-2021-9056.

D'autoriser les points 2 à 6 de la dérogation mineure numéro DM-2021-9056 telle que demandée pour le 601, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/74 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-151

10. DÉROGATION MINEURE (DM-2021-9058) – 335, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Compte rendu de la consultation écrite

Aucune intervention n'a été reçue pour cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2021-9058) pour la propriété située au 335, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre un fini extérieur de classe inférieure pour un remplacement du revêtement extérieur alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une classe minimalement identique.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2021-9058 telle que demandée pour le 335, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/75 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-152

11. USAGE CONDITIONNEL (UC-2021-9057) – 601, RUE DE L'INDUSTRIE – TERRASSE SUR TOIT – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Compte rendu de la consultation écrite

Aucune intervention n'a été reçue concernant cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2021-9057) pour la propriété située au 601, rue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'une terrasse sur le toit d'une industrie;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2021-9057 pour le 601, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/84 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-153

12. USAGE CONDITIONNEL (UC-2021-9063) – 1577, RUE SABREVOIS – LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Compte rendu de la consultation écrite

Les membres du conseil prennent connaissance d'une intervention écrite signée par seize personnes reçues concernant cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2021-9063) pour la propriété située au 1577, rue Sabrevois;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement supplémentaire de plus de 45 mètres carrés au sous-sol d'une résidence familiale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De reporter la décision à une séance ultérieure afin de valider les nouveaux éléments soulevés dans le cadre de la consultation écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-154

13. USAGE CONDITIONNEL (UC-2021-9065) – 689, RUE CHOQUETTE – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention n'a été reçue concernant cette demande.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2021-9065) pour la propriété située au 689, rue Choquette;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés au sous-sol;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2021-9065 pour le 689, rue Choquette, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/86 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-155

14. RÈGLEMENT 1670-08-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE CRÉER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION CONCERNANT UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL, INSTITUTIONNEL OU RÉCRÉOTOURISTIQUE DANS UNE ZONE DE NIVEAU SONORE ÉLEVÉ – CONSULTATION ÉCRITE – COMPTE RENDU – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une procédure de consultation écrite s'est tenue du 7 au 21 avril 2021 concernant le projet de *Règlement 1670-08-2021 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats afin de créer des dispositions relatives aux permis de construction concernant un nouveau bâtiment principal résidentiel, institutionnel ou récréotouristique dans une zone de niveau sonore élevé*, le tout conformément au décret 433-2021 daté du 24 mars 2021 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu durant cette période concernant le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1670-08-2021 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats afin de créer des dispositions relatives aux permis de construction concernant un nouveau bâtiment principal résidentiel, institutionnel ou récréotouristique dans une zone de niveau sonore élevé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-156

15. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 MARS 2021 – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 22 MARS 2021 – PROCÈS-VERBAUX – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire du conseil du 15 mars 2021 et ordinaire du conseil du 22 mars 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-157

16. MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN, JUILLET 2021 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

De nommer Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie à titre de maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-158

17. MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – CHAÎNE DE TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE (CRTV-TV9) – DEMANDE AUPRÈS DU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTV) – APPUI

CONSIDÉRANT qu'il serait indispensable que TV9, le service télévisuel de la Vallée-du-Richelieu, puisse assurer un service de communication adapté répondant aux intérêts et aux besoins de toute la communauté du territoire, soit les treize municipalités de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT que TV9 doit devenir ce support auprès de la MRCVR en appui au développement régional, en offrant le service et l'accès à toutes les municipalités de la MRCVR;

CONSIDÉRANT que TV9 développe, pour la communauté, du contenu télévisuel pour enrichir la qualité de vie des citoyen(ne)s du territoire de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir du contenu de qualité adapté aux différentes communautés canadiennes;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de développer des projets communs sans la collaboration des municipalités qui ne reçoivent pas le réseau TV9;

CONSIDÉRANT que cinq des treize municipalités de la MRCVR, soit Carignan, Chambly, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, ne sont pas desservies via la chaîne TV9;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'appuyer la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans ses démarches auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin que le télédiffuseur autonome TV9 puisse être disponible sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-159

18. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE JOURNALIER – ABOLITION

CONSIDÉRANT la création, par la résolution 2020-01-21, d'un poste de préposé à la signalisation à la Direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ladite résolution prévoyait que le prochain poste de journalier à devenir vacant devait être aboli;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'abolir un poste régulier de journalier à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-160

19. DIRECTION DES FINANCES – POSTE DE TECHNICIEN À LA PERCEPTION ET À LA TAXATION – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

De nommer madame Véronique Landry au poste permanent de technicienne à la perception et à la taxation au sein de la Direction des finances et ce, rétroactivement au 19 avril 2021, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

Cette nomination est conditionnelle à ce que madame Landry obtienne, dans un délai de 24 mois à compter de sa date de nomination, une attestation d'études collégiales (AEC) en comptabilité et gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-161

20. DIRECTION GÉNÉRALE – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS – POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATION – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'embaucher madame Maghali Provencher à titre de conseillère en communication au sein du Service des communications et des relations avec les citoyens de la Direction générale, à compter du 3 mai 2021, au salaire annuel de 64 379 \$.

Madame Provencher bénéficie de dix jours de vacances payés pour l'année 2021, de trois semaines à compter de l'année 2022 ainsi que des autres conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*. Elle est soumise à une période de probation d'une durée maximale de douze mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-162

21. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL, SCFP LOCAL 4750 – LETTRE D'ENTENTE 2021-02 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Direction des travaux publics souhaite mettre en place un programme de formation à l'interne;

CONSIDÉRANT qu'un projet de lettre d'entente concernant la prime de formateur et la prime de chef d'équipe a été négocié avec le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SCFP local 4750 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'approuver la lettre d'entente 2021-02 à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SCFP local 4750 et d'autoriser la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-163

22. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL, SCFP LOCAL 4750 – LETTRE D’ENTENTE 2021-03 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Direction de l’urbanisme souhaite accroître la sensibilisation environnementale et le suivi terrain des dossiers environnementaux sur le territoire de la Ville de Beloeil, notamment avec la création d’un poste saisonnier de préposé à l’environnement;

CONSIDÉRANT que cette fonction n’existe pas dans la convention collective actuelle;

CONSIDÉRANT qu’une lettre d’entente a été négociée avec le Syndicat à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D’approuver la lettre d’entente 2021-03 à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SCFP local 4750 et d’autoriser la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-164

23. DIRECTION DE L’URBANISME – POSTE SAISONNIER DE PRÉPOSÉ EN ENVIRONNEMENT – CRÉATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

De créer le poste saisonnier de préposé en environnement au sein de la Direction de l’urbanisme, selon les modalités prévues à la lettre d’entente 2021-03 intervenue entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SCFP local 4750.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-165

24. PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9011) – 285, BOULEVARD CARTIER – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme a étudié ce projet et recommande de l’approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D’approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/76 du comité consultatif d’urbanisme, le plan d’implantation et d’intégration architecturale PIIA-2021-9011 et d’autoriser la délivrance du certificat d’autorisation au demandeur pour permettre deux affichages principaux en vitrine au 285, boulevard Cartier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

2021-04-166

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9028) 932, RUE RICHELIEU
– AGRANDISSEMENT – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/77 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9028 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre un agrandissement arrière sur deux étages du bâtiment principal au 932, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-167

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9050) – 459, RUE BRILLON
– LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION**

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/78 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9050 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée par l'ajout d'un étage au-dessus du garage attenant afin de permettre l'aménagement d'un logement bigénérationnel à l'étage au 459, rue Brillon, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-168

27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9051) – 335, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – RÉNOVATION DES FAÇADES – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/79 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9051 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la rénovation des façades, enlèvement des auvents et nouveau traitement architectural pour l'entrée principale au 335, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-169

28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9055) – 601, RUE DE L'INDUSTRIE – AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/80 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9055 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre un agrandissement sur trois étages avec une terrasse sur la toiture et aménagement de deux nouvelles sections d'aires de stationnement au 601, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-170

29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9060) – 1227, RUE CLAUDE-PERRAUD – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/81 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9060 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre le remplacement du revêtement de clin de bois d'ingénierie du bâtiment principal par un nouveau revêtement de bois d'ingénierie de même type et même couleur au 1227, rue Claude-Perraud, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 19 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-171

30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9062) – 525, RUE CHOQUETTE – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/82 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9062 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée comprenant également l'aménagement d'un logement bigénérationnel au 525, rue Choquette, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-172

31. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9066) – 689, RUE CHOQUETTE – LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/83 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9066 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée comprenant également l'aménagement d'un logement bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés au sous-sol au 689, rue Choquette, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-173

32. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2021-9067) – 1165, RUE BÉNONI-ROBERT – RÉFECTION DE FAÇADE

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2021/04/89 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2021-9067 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres au 1165, rue Bénoni-Robert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 19 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-174

33. APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET D'URBANISME – FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS – NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

De nommer les employés de la Direction de l'urbanisme suivants à titre de fonctionnaires désignés pour veiller à l'application des règlements municipaux et d'urbanisme et délivrer, le cas échéant, des constats d'infraction relatifs à ces règlements :

Monsieur Damien Sanschagrin
Monsieur Mathieu Brunelle-Descheneaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-175

34. PROJET PILOTE D'APICULTURE URBAINE – ENTENTES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire mettre en place un projet pilote pour l'exercice de l'apiculture en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite encadrer ce projet pilote afin d'assurer le bon déroulement de celui-ci et le respect du voisinage;

CONSIDÉRANT qu'une entente à être signée par les participants a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver l'entente *Projet d'apiculture urbaine* à intervenir entre la Ville de Beloeil et chaque participant au projet et d'autoriser la coordonnatrice en environnement à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-176

35. BOURGS DE LA CAPITALE – AMÉNAGEMENT DES BOISÉS – ETUDES ET DOCUMENTS PREPARATOIRES – SERVICES PROFESSIONNELS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire aménager et mettre en valeur deux boisés situés dans le secteur des Bourgs de la Capitale afin de les rendre accessibles à la population;

CONSIDÉRANT que ces deux milieux naturels sont des milieux humides et que plusieurs études préparatoires sont requises avant de pouvoir entamer des travaux d'aménagement;

CONSIDÉRANT que l'organisme Nature-Action Québec inc. a réalisé en 2017 une étude de caractérisation des milieux pour ces deux boisés et a également réalisé, en 2019, une première proposition de plan concept pour le grand boisé;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumis par Nature-Action Québec inc. datée du 13 avril 2021 pour la réalisation des études et documents préparatoires à l'aménagement des boisés des Bourgs de la Capitale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat à Nature-Action Québec inc., selon leur offre de services du 13 avril 2021 pour un montant total de 42 409 \$, sans taxe pour la réalisation des études et documents préparatoires à l'aménagement des boisés des Bourgs de la Capitale.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-177

36. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – DEMANDE D'INTÉGRATION DE DEUX LOTS À L'AFFECTATION DE TYPE « CONSERVATION »

CONSIDÉRANT qu'en 2019 et en 2020 les lots 4 556 145 et 4 553 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, appartenant à la Ville de Beloeil ont fait l'objet de plantation d'arbres dans le cadre du projet de compensation Chamouchouane – Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que ces deux lots représentant une superficie d'un peu plus de 10 hectares;

CONSIDÉRANT qu'en consentant à ces plantations, la Ville s'est engagée à préserver le site de plantation pour les 20 prochaines années, soit de 2019 à 2039 pour le lot et 4 556 145 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et de 2020 à 2040 pour le lot 4 553 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

De demander à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRVCR) d'apporter des modifications à son schéma d'aménagement révisé, et ce, afin d'inclure les lots 4 556 145 et 4 553 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères dans une zone d'affectation « conservation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-178

37. RÈGLEMENT 1667-106-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REVOIR LA TERMINOLOGIE ET LES NORMES RELATIVES AUX NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS EN ZONES DE NIVEAU SONORE ÉLEVÉ – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-106-2021 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir la terminologie et les normes relatives aux nouveaux développements en zones de niveau sonore élevé*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le *Règlement 1667-106-2021 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir la terminologie et les normes relatives aux nouveaux développements en zones de niveau sonore élevé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-179

38. RÈGLEMENT 1667-107-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REVOIR LES USAGES PERMIS DE LA ZONE H-514 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-107-2021 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir les usages permis de la zone H-514.*

Considérant le décret 433-2021 daté du 24 mars 2021 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui stipule que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-107-2021 est remplacée par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, laquelle sera préalablement annoncée par un avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-180

39. RÈGLEMENT 1667-107-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REVOIR LES USAGES PERMIS DE LA ZONE H-514 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de revoir les usages permis dans la zone H-514, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2021-04-181

40. RÈGLEMENT 1760-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1760-00-2019 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard dépose le projet du *Règlement 1760-01-2021 modifiant le Règlement 1760-00-2019 concernant le régime de retraite des employés de la Ville.*

Ce règlement a pour objet de modifier diverses dispositions du règlement concernant le régime de retraite des employés en ce qui a trait, notamment, à la revalorisation de la rente des participants.

2021-04-182

41. RÈGLEMENT 1760-01-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1760-00-2019 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier diverses dispositions du règlement concernant le régime de retraite des employés en ce qui a trait, notamment, à la revalorisation de la rente des participants., sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2021-04-183

42. RÈGLEMENT 1783-00-2021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES D'INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Odette Martin dépose le projet du *Règlement 1783-00-2021 établissant un programme d'aide financière relatif au remboursement des frais supplémentaires d'inscription à des activités de loisirs*.

Ce règlement a pour objet d'encourager la pratique d'activités de loisirs et à soutenir financièrement les citoyens de la Ville de Beloeil en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent, payable à un demandeur qui procède à une inscription à une activité de loisirs non offerte sur le territoire de la Ville de Beloeil.

2021-04-184

43. RÈGLEMENT 1783-00-2021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES D'INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'encourager la pratique d'activités de loisirs et à soutenir financièrement les citoyens de la Ville de Beloeil en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent, payable à un demandeur qui procède à une inscription à une activité de loisirs non offerte sur le territoire de la Ville de Beloeil., sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2021-04-185

44. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES (CSSP) – PROMESSE DE CESSION D'UN IMMEUBLE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LA VILLE DE BELOEIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la croissance démographique importante qu'a connue la Ville au cours des dernières années et l'impossibilité anticipée pour les établissements scolaires existants d'absorber le surplus d'élèves qui en découle;

CONSIDÉRANT que, dans l'objectif de trouver des solutions à cette problématique, le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) a déposé une demande de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) prévoit qu'un centre de services scolaire peut, conformément aux dispositions des articles 272.3 à 272.13 de cette même loi, requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre;

CONSIDÉRANT que la Ville a identifié une partie d'un terrain lui appartenant d'une superficie suffisante pour accueillir l'implantation d'une nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT qu'une promesse de cession a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'approuver la *Promesse de cession d'un immeuble en vue de la construction d'une nouvelle école primaire dans la ville de Beloeil* à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-186

45. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES (CSSP) – PROTOCOLE D'ENTENTE RÉGISSANT LE PARTAGE DE CERTAINES INFRASTRUCTURES D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LA VILLE DE BELOEIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle école primaire sur une partie du terrain du Parc de la Baronne;

CONSIDÉRANT que dans le souci d'assurer le bien-être des élèves de la nouvelle école et de la population en général, la Ville de Beloeil et le CSSP souhaitent collaborer afin de convenir d'un partage de certaines infrastructures qui sera à l'avantage de tous;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, un projet d'entente a été négocié entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver le *Protocole d'entente régissant le partage de certaines infrastructures d'une nouvelle école primaire dans la ville de Beloeil* à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-187

46. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES (CSSP) – ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'ESPACES APPARTENANT AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES POUR USAGE À TITRE DE STATIONNEMENT PUBLIC – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) administre des établissements scolaires situés sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir à ses citoyens davantage d'espaces de stationnement gratuit;

CONSIDÉRANT que le CSSP souhaite rendre les espaces de stationnement de certains de ses établissements accessibles au public et ce, à titre gratuit et de façon non-exclusive en-dehors des heures d'utilisation par les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que le CSSP souhaite faire appliquer la réglementation municipale concernant la circulation et le stationnement de véhicules sur le terrain de certains de ses établissements et faire respecter la signalisation à être mise en place;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'*Entente relative à l'utilisation d'espaces appartenant au Centre de services scolaire des Patriotes pour usage à titre de stationnement public* à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-188

47. ASSURANCES RESPONSABILITÉ – FACTURE 2021-2022 – APPROBATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la Direction des finances à procéder au paiement de la facture 417321 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 96 083 \$ pour couvrir les frais associés au renouvellement de l'assurance responsabilité pour la période du 16 février 2021 au 16 février 2022.

Cette dépense est prévue au poste 02-190-00-422.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-189

48. ASSURANCE AUX FINS DE LA PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS À LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉCOULANT D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL – FACTURE 2021-2022 – APPROBATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'autoriser la Direction des finances à procéder au paiement de la facture 418551 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 6 809,92 \$ pour couvrir les frais associés au renouvellement de l'assurance aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires municipaux et assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail pour la période du 31 mars 2021 au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-190

49. COMITÉ DE TOPONYMIE – NOMINATION

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions*, prévoit qu'un représentant de la Société d'histoire et de généalogie Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH) doit siéger sur le comité de toponymie de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Mariette Ducharme à ce titre;

CONSIDÉRANT que le 12 avril dernier le conseil d'administration de la SHBMSH a désigné Monsieur Alain Borduas pour siéger au comité de toponymie de la Ville de Beloeil en remplacement de Madame Mariette Ducharme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

De nommer Monsieur Alain Borduas pour siéger sur le comité de toponymie à titre de représentant de la Société d'histoire et de généalogie Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHBMSH) et ce, jusqu'au 27 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-191

50. RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

CONSIDÉRANT les de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 9 mars au 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 9 mars au 12 avril 2021 au montant total de 4 124,83 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-192

51. SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ À LA HALTE DES VAPEURS – APPROPRIATION

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour l'aménagement de la Halte des Vapeurs;

CONSIDÉRANT qu'un surplus accumulé affecté d'un montant de 190 000 \$ avait été créé pour financer lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 190 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté à la Halte des Vapeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-193

52. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – QUOTE-PART 2020 – AJUSTEMENT – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le paiement à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) de la facture 202100028 au montant de 4 788 \$ datée du 31 mars 2021 représentant un ajustement de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-194

53. RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPAL DU BAS-RICHELIEU (RAIBR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – ACCUSÉ RÉCEPTION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu copie des prévisions budgétaires de la Régie de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu (RAIBR) pour l'année 2021, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'accuser réception des prévisions budgétaires 2021 de la Régie de l'aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu (RAIBR).

D'autoriser le versement à la RAIBR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2021, soit un montant de 16 487,68 \$ pour le débit réservé, payable en un seul versement et un montant estimé à 10 777,15 \$ pour les coûts directs d'exploitation, payable sur réception des factures.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-412-00-683.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-195

54. CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC (CGER) – ENTENTE DE SERVICE – RECONDUCTION

CONSIDÉRANT qu'une entente de service pour la gestion, l'entretien et la réparation d'un parc de véhicules est intervenue en 2015 entre la Ville de Beloeil et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER) et a été approuvée par la résolution 2015-06-318;

CONSIDÉRANT que ladite entente a été prolongé d'un an par la résolution 2020-06-277 et qu'elle vient à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le CGER, suite aux recommandations du vérificateur général revoit son positionnement stratégique, et permet au CGER de prolonger les ententes avec les Villes pour une durée maximale d'un an;

CONSIDÉRANT que les prix sont sujet à un ajustement inférieur ou égal à l'IPC le 1^{er} avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la reconduction de l'entente de service avec le CGER pour une période d'une année, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, selon les termes du contrat, pour un montant estimé à 1 430 836,23 \$, taxes incluses.

D'autoriser la Directrice générale à signer l'avenant pour la reconduction de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-196

55. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE PAR CHEMISAGE SUR LES RUES DORÉ, MONSEIGNEUR-LAJOIE ET MONTÉE DU PRÉ-VERT – PROJET 2021-01 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur les rues Doré, Monseigneur-Lajoie et Montée du Pré-Vert, projet 2021-01;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Foraction inc. | 873 000,00 \$ |
| 2. Sanexen Services Environnementaux inc. | 1 075 335,29 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'octroyer un contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur les rues Doré, Monseigneur-Lajoie et Montée du Pré-Vert au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Foraction inc., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 18 mars 2021, pour un montant total estimé de 873 000,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-197

56. SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DE LEUR CONTENU POUR LES FINS D'ASSURANCES – PROJET JUR-2021-02 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de huit fournisseurs pour des services professionnels en évaluation des bâtiments municipaux et de leur contenu, projet JUR-2021-02;

CONSIDÉRANT qu'une seule réponse a été reçue et que le prix soumis est le suivant :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| 1. L2G Évaluation inc | 29 893,50 \$ |
|-----------------------|--------------|

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'octroyer un contrat pour des services professionnels en évaluation des bâtiments municipaux et de leur contenu au seul soumissionnaire conforme, soit L2G Évaluation inc., sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 8 mars 2021, pour un montant total estimé de 29 893,50 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-140-00-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-198

57. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DU CENTRE DES LOISIRS – PROJET 21BA10 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 105 700 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement, voir la recommandation ci-jointe;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la politique d'approvisionnement, la Ville peut octroyer un contrat d'entretien ménager à une entreprise familiale non soumise au Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal si les taux horaires pour la main-d'œuvre et la fourniture des produits d'entretien sont inférieurs au taux du décret augmenté de 30 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer des contrats par lot pour l'entretien ménager des édifices municipaux et du Centre des loisirs pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 23 mars 2021, pour une valeur totale estimée de 87 916,73 \$, taxes incluses, aux entreprises suivantes :

<u>Entreprise</u>	<u>Lot</u>	<u>Valeur (taxes incluses)</u>
David Santos	1 – Édifices municipaux	55 362,70 \$
Ménage Familial	2 – Centre des loisirs	32 554,03 \$

D'autoriser le chef de service de l'approvisionnement à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-199

58. RÉFECTION DE PAVAGE SUR DEMANDE – PROJET 21VO59 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de pavage sur demande, projet 21VO59;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavages Maska inc.	185 975,44 \$
2. Pavage Axion inc.	194 137,63 \$
3. Eurovia Québec Construction inc.	209 492,77 \$
4. Les Entreprises Michaudville inc.	214 560,00 \$
5. Excavation Jonda inc.	222 039,72 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'octroyer un contrat pour les travaux de réfection de pavage sur demande, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Maska inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 29 mars 2021, pour un montant total estimé de 185 975,44 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-321-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-200

59. FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE – PROJET 21PA36 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture et la livraison de terre, projet 21PA36;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Matériaux Paysagers Savaria Ltée	59 775,50 \$
2. Jean Paul Trudeau et fils Ltée	21 521,89 \$ (2 items sur 5)
3. Transport Stéphane Savaria	27 055,05 \$ (3 items sur 5)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de terre, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit:

- Jean Paul Trudeau et fils Ltée. pour la terre à potager au montant de 13 222,13 \$, taxes incluses;
- Matériaux Paysagers Savaria Ltée pour la terre mélangée, la terre 60-40, la terre mélange #2 et le compost au montant de 43 391,57 \$, taxes incluses

sur la base des prix unitaires apparaissant sur les bordereaux de prix datés du 19 mars 2021 et du 29 mars 2021 pour un montant total estimé de 56 613,69 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-201

60. ACQUISITION D'UN ABRI POUR LA HALTE DES VAPEURS – PROJET 21G001 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que selon l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 105 700 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'octroyer un contrat pour l'acquisition d'un abri pour la Halte des Vapeurs, à l'entreprise Cestral, abri de parc, sur la base du prix forfaitaire apparaissant sur la soumission datée du 15 avril 2021, soit un montant total de 32 537,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-202

61. ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT – REMPLACEMENT DU PLAFOND ISOLANT ET RÉFLÉCHISSANT À FAIBLE ÉMISSIVITÉ – PROJET 20T015 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que selon l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 105 700 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'octroyer un contrat pour le remplacement du plafond isolant et réfléchissant à faible émissivité et la fourniture et l'installation de supports pour l'éclairage, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 1400121 Canada inc. / Revêtement d'Aluminium Trans-Canada enr., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 15 avril 2021, pour un montant total estimé de 81 847,07 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-203

62. CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'INDUSTRIE – PROJET 2016-02 – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 5 – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour la construction d'un carrefour giratoire et réaménagement de la rue de l'Industrie, projet 2016-02, a été octroyé, le 13 juillet 2020, à la firme Eurovia Québec Construction inc.;

CONSIDÉRANT que le projet prévoyait le prolongement d'un ponceau appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ) et que ce dernier présentait un état de détérioration plus important que prévu;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que les coûts en lien avec ces travaux soient à la charge du MTQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à la firme Eurovia Québec Construction inc. par la résolution 2020-07-319 pour la construction d'un carrefour giratoire et réaménagement de la rue de l'Industrie d'un montant de 127 997,98 \$, plus les taxes applicables, portant la valeur totale du contrat à 3 170 184,18 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement des factures associées à la directive de changement numéro 5 au montant de 127 997,98 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-204

63. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) qui permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil entend réaliser un projet pour sécuriser le carrefour giratoire à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Yvon-L'Heureux Nord pour les piétons et les cyclistes et procéder à l'aménagement d'un sentier piéton et cyclable avec petites haltes de repos, dans ce même secteur;

Attendu que ce projet vise les mêmes objectifs que le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA) pour sécuriser le carrefour giratoire à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Yvon-L'Heureux Nord et procéder à l'aménagement d'un sentier piéton et cyclable avec petites haltes de repos;

La Ville confirme avoir pris connaissance du Guide PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

La Ville assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

Le directeur des loisirs, culture et vie communautaire est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-205

64. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – PROGRAMME AIDE AUX PROJETS – VOLET APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION – MANDATAIRE – NOMINATION

CONSIDÉRANT que le programme Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) offre une aide financière pour l'acquisition, sur tout support, de livres, de publications en série et de documents audiovisuels, ainsi que l'acquisition de bases de données;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

La chef de service – arts, culture et bibliothèque de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire, madame Johanne Guevremont, est désignée comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-206

65. ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE EN VERTU DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS – ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – MESURES SPÉCIALES – PROLONGATION

CONSIDÉRANT que la crise de la COVID-19 a un impact direct sur les revenus de plusieurs de nos organismes reconnus;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil reconnaît l'importance et la richesse de ces organismes qui oeuvrent sur son territoire au bénéfice de l'ensemble de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite prolonger les mesures d'allègement mises en place pour les organismes reconnus affectés par la crise de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'accorder la gratuité pour l'utilisation des terrains sportifs pour la saison estivale 2021, aux organismes accrédités.

D'accorder un congé de loyer aux organismes ayant un bail annuel de location de locaux municipaux pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2021 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-207

66. PARC LORNE-WORSLEY – PARC GÉDÉON-COURSOLLES – PARC DE LA BARONNE – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ESTRADES D'ALUMINIUM – PROJET 21LO06 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture et l'installation d'estrades d'aluminium dans trois parcs, projet 21LO06;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|---|--------------|
| 1. Le Groupe Sports-Inter Plus | 31 612,38 \$ |
| 2. Distribution Sports Loisirs Installation | 32 595,41 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'octroyer un contrat pour l'installation et la fourniture d'estrades d'aluminium pour les parcs Lorne-Worsley, Gédéon-Coursolle et de la Baronne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Sports-Inter-Plus, sur la base des prix unitaires apparaissant à leur soumission datée du 19 février 2021, pour un montant total de 31 612,38 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-208

67. SOPIAR GESTION SPORTIVE – DÉFICIT D'OPÉRATION 2020 – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour l'exploitation du Centre aquatique signé entre la Ville de Beloeil et Sopiari Gestion sportive le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour l'exploitation de la piscine Réal-Vinet signé entre la Ville de Beloeil et Sopiari Gestion sportive le 20 février 2019;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2020, un déficit d'opération de 149 684 \$ est enregistré pour le Centre aquatique alors qu'un surplus d'opération de 763 \$ est enregistré pour la piscine Réal-Vinet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le paiement d'un montant de 148 921 \$, plus les taxes applicables, à Sopiari Gestion sportive, représentant le déficit d'opération pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-209

68. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 19 mars au 22 avril 2021
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mars 2021

2021-04-210

69. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - a) Coopérative Prévert – opération de la piscine – 2021 1 038 \$
2. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
 - b) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Assises virtuelles 2021 – 12 au 14 mai 2021 1 participation
à 575 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-211

70. MAI 2021 – MOIS DE LA SENSIBILISATION AU MÉLANOME ET AU CANCER DE LA PEAU – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de rappeler aux communautés à travers le Canada l'importance de la sécurité solaire;

CONSIDÉRANT que la surexposition aux rayons UV est l'une des principales causes des mélanomes et des cancers de la peau non mélanome;

CONSIDÉRANT que le cancer de la peau est le plus fréquent de tous les cancers et qu'un canadien sur six né dans les années 1990 aura un cancer de la peau au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT que de nombreuses personnes s'exposent au soleil sans prendre les mesures de précaution nécessaires et ignorent que tout assombrissement de la couleur de la peau, y compris le bronzage, est signe de dommages causés par les rayons UV;

CONSIDÉRANT que l'auto-examen de la peau devrait être effectué tous les mois, car les cancers de la peau sont très faciles à traiter lorsqu'ils sont détectés à un stade précoce;

CONSIDÉRANT que la Fondation Sauve ta peau se consacre à la lutte contre les cancers de la peau non mélanomes, le mélanome et le mélanome oculaire par le biais d'initiatives nationales d'éducation, de plaidoyer et de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De proclamer mai 2021 *Mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-212

71. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – PLATEFORME UNIS POUR LE CLIMAT – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, élu·es et élus de la Ville de Beloeil nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

D'adhérer à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-213

72. ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC (APQ) – MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) – CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT que l'Association pulmonaire du Québec (APQ) en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) tient, pour une 15^e année, la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT que cette campagne vise à mobiliser les villes et municipalités québécoises afin qu'elles participent à l'effort collectif pour réduire les impacts néfastes de cette plante fortement allergène;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

De confirmer l'engagement de la Ville de Beloeil à la Campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux, consistant à mener des activités d'arrachage, de prévention et/ou de sensibilisation auprès de nos citoyens.

D'autoriser madame Patricia Côté, coordonnatrice en environnement à signifier l'engagement de la Ville de Beloeil à l'Association pulmonaire du Québec via la signature et la transmission du formulaire d'inscription prévu à ce titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-214

73. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et d'inviter tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-215

74. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE D'INSEPECTEUR EN BÂTIMENTS – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher Madame Francesca Corneli au poste permanent d'inspecteur en bâtiments au sein de la Direction de l'urbanisme et ce, à compter du 17 mai 2021, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-216

75. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE D'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENTS – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher Madame Jessica Lebouthillier au poste permanent d'inspecteur adjoint en bâtiments au sein de la Direction de l'urbanisme et ce, à compter du 3 mai 2021, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2021-04-217

76. DIRECTION DE L'URBANISME – POSTE D'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENTS – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher Madame Suzan Matroud au poste permanent d'inspecteur adjoint en bâtiments au sein de la Direction de l'urbanisme et ce, à compter du 3 mai 2021, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

77. VARIA

78. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2021-04-218

79. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 30;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 26 avril 2021.

DIANE LAVOIE, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

J'atteste que le 27 avril 2021, la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2021 et que j'en approuve le contenu.

Signé à Beloeil, ce _____

DIANE LAVOIE, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 25 mai 2021.

DIANE LAVOIE, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, greffière